

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal Séance du 13 mars 2023 à 20 heures 30

Présents :

Délégués titulaires : Mmes VIGROUX M., FABRE D., BARRAU F., LAVAL-BARBANCE G., GOMEZ G., GUIBELIN A., CHAZOTTES F., ROBERT C., DEYMIE C., FRAYSSINET E., SOLIER H., MM. GAVALDA G., ASSIE G., ALBAR E., RIVA C., ROUDIER D., LAGALY J-P., PASTUREL N., IMBERT J., ANDREOLLO B., TREMOLIERES A., BENEDET J-P. et CRAYSSAC C..

Déléguée suppléante : Mme AT C. (suppléante de M. ALMAYRAC J-J.).

Absents ayant donné pouvoir : Mme THOMAS G. (pouvoir à Mme LAVAL-BARBANCE G.), MM. NEGRE D. (pouvoir à M. GAVALDA G.) et CAYRE C., (pouvoir à M. RIVA C.).

Absents : Mmes GAUSSERAND D., BAYSSE N., CAMPAGNARO M-C., VERGNES N., MM. VIGROUX D., MIOT B. et TARROUX H..

Secrétaire de séance : Mme AT Caroline.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2023 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR ;
- Recrutement d'un Technicien pour la gestion des services « Voirie - Patrimoine - SPANC » en CDD ;
- Adhésion à l'Association des Maires du Tarn « ADM 81 » ;
- Modification statutaire du Syndicat Mixte du Bassin Tarn Aval (SMBVTAv) ;
- Questions et informations diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint (24 présents sur 34), M. GAVALDA aborde les points inscrits à l'ordre du jour.

1- Approbation du compte rendu de la séance du 24 janvier 2023 :

Le compte rendu de la séance du 24 janvier dernier a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation le Président a pris la décision n° 2/2023 afin d'attribuer le marché de fourniture, transport et installation de mobilier pour l'aménagement de la nouvelle médiathèque, comme suit :

Attributaire	Tranche Ferme Montant HT	Tanche optionnelle 1 Montant HT	Tanche optionnelle 2 Montant HT	Montant total HT du marché
SAS MOBIDECOR N° SIRET : 537 468 803 00037 Siège social : 26 Av. de Montevideo 75116 Paris Adresse postale : 26 Av. de Saint Marcellin - 42160 Bonson	73 468,45 €	22 908,57 €	2 900,00 €	99 277,02 €

Il a également signé le devis et contrats suivants :

Nature du document	Objet	Montant
Contrat d'intervention avec l'Association « simples conférences »	Conférence intitulée « Les Beatles c'est pas connu » Le jeudi 15 juin 2023	200,00 € HT
Devis de BOX CENTER	Achat de cartons pour le déménagement de la médiathèque	554,80 € HT

3- France services - Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR (délibération) :

Avec la disparition des services publics de l'état dans les territoires ruraux, la Communauté de Communes a créé et ouvert en septembre 2021, un espace « France Services » afin de permettre aux habitants du territoire d'accéder dans un seul et même lieu à divers services. Les agents de France services accompagnent ainsi les usagers dans leurs démarches administratives du quotidien.

Depuis son ouverture et sa labellisation, France Services a développé de nouveaux partenariats et notamment en signant la convention Point relais Particulier Emploi avec la Fédération des Particuliers Employeurs de France (*Fepem*), en signant aussi une convention Point Relais Autonomie avec la MDA du Tarn, en accueillant des permanences assurées par d'autres organismes tel que Mission Jeunes Tarn Nord et les assistantes sociales du Département...

Des ateliers numériques sont également organisés au sein de France Services pour permettre à tous les publics de découvrir, ou de se familiariser mais également de se perfectionner à l'usage des outils numériques.

L'inclusion numérique étant un vecteur de l'inclusion sociale, l'objectif de ces ateliers est de permettre, à ceux qui le souhaitent, d'accéder l'autonomie numérique et faciliter ainsi, l'accès à l'information, aux droits, à la culture...

Une fois l'autonomie numérique atteinte, l'utilisation des ordinateurs en libre-service au sein de France Services devient une pratique régulière.

Par ailleurs, France services assure des permanences dans les communes les plus excentrées.

Compte tenu du développement de l'offre de services et de l'augmentation de la fréquentation, il est nécessaire de faire l'acquisition d'équipements complémentaires (matériels et mobilier) afin d'améliorer la qualité du service.

Cette opération d'un montant de 14 123,26 € HT comprend des équipements informatiques pour 3977 € HT, du mobilier pour 2212,59 € HT, un vidéoprojecteur portable pour 406,50 € HT, un défibrillateur pour 2 050 € HT, une alarme et un carillon pour 2 302,17 € HT et des équipements de téléphonie pour 3 175 € HT.

Pour l'acquisition de ces équipements complémentaires, il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, de solliciter une subvention de L'Etat au titre de la DETR à hauteur de 50% et de fixer le plan de financement comme suit :

TOTAL HT des dépenses	Recettes	
	Source	Montant prévisionnel de subvention
14 123,26 € HT	. ETAT au titre de la DETR (50%)	7 061,63 €
	. Autofinancement CCVAL81 (50%)	7 061,63 €
TOTAL :		14 123,26 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

4- Recrutement d'un Technicien pour la gestion des services « Voirie - Patrimoine - SPANC » en CDD (délibération) :

La Communauté a créé en 2022 un poste de Technicien permanent à temps complet pour la gestion des services « Voirie - Patrimoine - SPANC ». En l'absence d'une candidature d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché pour ce poste, un agent non titulaire de la Fonction publique a été recruté en contrat à durée déterminée (CDD) pour une durée de 1 an, à compter du 21 mars 2022.

Le contrat de cet agent arrivant à son terme le 20 mars 2023, une offre d'emploi a été publiée sur le site « Emploi Territorial » afin d'assurer la continuité des services « Voirie - Patrimoine - SPANC ».

Suite à la diffusion de l'offre d'emploi et au moment où la note de synthèse a été transmise à l'ensemble des délégués, Val 81 n'avait reçu qu'une seule candidature, à savoir celle de l'agent qui occupe le poste actuellement.

Ensuite, 2 autres candidatures sont arrivées. Ces 2 candidats n'ont pas l'ensemble des compétences décrites dans l'offre d'emploi qui a été publié. Un candidat détient le grade de technicien mais ses compétences ne portent que sur la voirie et les réseaux divers. L'autre candidat, actuellement agent de maîtrise détient des compétences dans la gestion du patrimoine public.

Après examen des 3 candidatures, seule celle de l'agent qui occupe le poste actuellement correspond au profil recherché.

Il est proposé en conséquence au Conseil communautaire qui accepte :

- d'affecter, à compter du 21 mars 2023, le poste de Technicien permanent à temps complet créé pour la gestion des services « Voirie - Patrimoine - SPANC », à l'agent actuellement embauché sur ce poste,
- de conclure avec cet agent un CDD d'une durée de 3 ans,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier dont le contrat de travail à intervenir ainsi que ses éventuels avenants.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Adhésion à l'Association des Maires du Tarn (délibération) :

Le 24 janvier dernier, Monsieur Jean-Marc BALARAN, Président de l'Association des Maires du Tarn et son Directeur Monsieur Grégory COURBATIEAU sont venus présenter les évolutions de l'ADM81. Lors de cet exposé, Monsieur BALARAN a indiqué que l'Association avait effectué une modification statutaire afin de permettre aux EPCI à fiscalité propre, d'adhérer.

L'adhésion des EPCI à fiscalité propre se matérialise par une cotisation calculée à partir du barème suivant :

- Pour les EPCI de – 50 000 habitants : 0,13 euros par habitant
- Pour les EPCI de + 50 000 habitants : 0,094 euros par habitant

Ainsi, sur la base de l'INSEE (Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2023) et en cas d'adhésion de la CCVAL81, la cotisation 2023 sera de 737,36 €.

Cette adhésion comprend l'ensemble des services proposés par l'ADM81 dans les domaines de la formation, du juridique, des finances, de la fiscalité et du numérique. Elle englobe également les outils et bases documentaires fournis par l'association nationale (AMF).

L'Association des Maires du Tarn nous demande de leur faire connaître avant le 30 avril 2023 notre décision.

Suite à cet exposé, il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de Communes à l'ADM81.

Le conseil communautaire décide d'adhérer à l'ADM81.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Modification statutaire du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval (SMBVTAv) (délibération) :

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval a engagé une procédure de modification statutaire pour :

- Intégrer 3 communautés de Communes de la Haute Garonne qui sont, la Communauté de Communes Val Aïgo la Communauté de Communes Coteaux du Girou et la Communauté de Communes du Frontonnais
- Et prendre en compte la reconnaissance EPAGE sur le périmètre d'intervention du SMBVTAv sur les départements de l'Aveyron et du Tarn.

Concernant l'intégration des nouvelles communautés de Communes, seule la délibération du Comité Syndical du SMBVTAv est nécessaire.

Par contre, pour la reconnaissance EPAGE, le syndicat ainsi que les EPCI membres dudit syndicat doivent délibérer afin d'approuver les nouveaux statuts du SMBVTAv.

Le Comité syndical du SMBVTAv qui s'est réuni le 16 février dernier a approuvé les nouveaux statuts joints en annexe.

Désormais, les EPCI membres dudit Syndicat doivent délibérer pour approuver les nouveaux statuts.

Suite à cet exposé, il est demandé au Conseil qui accepte, d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval, prenant en compte la reconnaissance EPAGE sur le périmètre d'intervention du SMBVTAv sur les départements de l'Aveyron et du Tarn.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7- Questions diverses.

- Voirie :

Monsieur GAVALDA indique que les communes qui souhaitent adhérer au groupement de commande constitué en vue de l'attribution de marchés pour la réalisation de travaux de renforcement et de revêtement de la chaussée sur la voirie communale et la voirie d'intérêt communautaire, ont transmis leur délibération. De ce fait, les maires sont invités à signer ladite convention. Il rappelle ensuite que les communes qui n'ont pas encore établies leur programme de travaux de voirie doivent contacter M. GIACOMIN.

- Travaux médiathèque et crèche :

Monsieur ALBAR demande ou en sont les travaux de la médiathèque et de la crèche. Pour la médiathèque les travaux sont quasiment achevés et le mobilier devrait être livré dans environ 6 semaines.

Pour les façades de la crèche, les travaux devraient être réceptionnés le 22 mars et la réouverture doit avoir lieu le 27 mars.

- Projet de retrait de la Commune de Trébas de la Communauté de Communes Val 81.

Madame ROBERT demande au Président pourquoi il n'a pas porté ce point à l'ordre du jour puisqu'elle en avait fait la demande par mail le jeudi 9 mars. M. GAVALDA répond qu'il a fait une demande d'audience au Préfet du Tarn pour s'entretenir sur ce point avant de l'aborder en réunion. Il ajoute que concernant son mail, il lui a répondu et proposé dans un premier temps d'en discuter lors d'une conférence des maires. Cette conférence des maires aura lieu à la suite de son entrevue avec le Préfet.

Séance levée à 21 h 10.

Le Président,
Guy GAVALDA.

Le secrétaire de Séance,
Caroline AT.